

Rapport du Président

Commission permanente
du jeudi 21 septembre 2023
N° CP-2023-7-3-6
N° applicatif 7094

3^{ème} Commission

Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

Service instructeur

Service prévention santé

Service consulté

CENTRE DE LUTTE ANTITUBERCULEUSE PARTICIPATIONS FINANCIERES 2023

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente d'attribuer les participations financières 2023 d'un montant total de 46 000 € afin d'assurer la continuité des missions des quatre Centres de Lutte Antituberculeuse du Haut-Rhin.

Dans le cadre de la compétence déléguée par l'Etat, le Centre de Lutte Antituberculeuse de la Collectivité européenne d'Alsace (CLAT CeA) assure ses missions pour réduire la morbidité, la mortalité, la transmission de l'infection, ainsi que le poids économique et social de la tuberculose. Il contribue à la maîtrise optimale et au contrôle de la maladie sur le territoire alsacien.

Le CLAT CeA assure des consultations pneumologiques médicales et paramédicales. Il identifie les malades porteurs de tuberculose au moyen de radiologies pulmonaires et de tests tuberculiques, et en assure la prise en charge, le traitement et le suivi. Il participe à la prévention et au dépistage des populations à risques et de professionnels exposés. Des séances de vaccination par le BCG sont également assurées.

Dans le Haut-Rhin, ce dispositif s'articule autour de quatre lieux d'intervention : MULHOUSE, ALTKIRCH, COLMAR et GUEBWILLER.

Les conventions signées le 1^{er} janvier 2002 avec, d'une part le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace (GHRMSA) et, d'autre part, les Hôpitaux Civils de Colmar, ainsi que leurs avenants successifs, définissent les modalités de fonctionnement des CLAT de MULHOUSE, ALTKIRCH, COLMAR et GUEBWILLER.

En 2022, 37 cas de tuberculose ont été dénombrés sur le territoire haut-rhinois, 1 681 dépistages radiologiques et 404 vaccinations par le BCG ont été effectués.

Le personnel médical et paramédical de la Collectivité est composé de cinq médecins vacataires, une infirmière cadre de santé coordinatrice et trois infirmiers. Quatre secrétaires viennent en appui de l'équipe médicale, soit une équipe de 13 personnes.

Sur MULHOUSE, trois médecins pneumologues du GHRMSA assurent quatre demi-journées de consultation par semaine et deux séances de vaccination par mois. Ils proposent également une demi-journée de consultation par mois sur ALTKIRCH.

Sur COLMAR, deux médecins pneumologues des Hôpitaux Civils de Colmar réalisent deux demi-journées de consultation par semaine et deux séances de vaccination par mois.

Les participations financières prévues au budget en autorisation d'engagement au titre de 2023 pour le fonctionnement des quatre CLAT haut-rhinois s'élèvent à un total de 46 000 € et sont réparties comme suit :

- GHRMSA : 32 000 €
- Hôpitaux Civils de Colmar : 14 000 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les participations financières pour le fonctionnement des quatre Centres de Lutte Antituberculeuse haut-rhinois au titre de l'année 2023, à hauteur de 32 000 € pour le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace et de 14 000 € pour les Hôpitaux Civils de Colmar ;
- de préciser que les participations seront versées trimestriellement après service fait et sur présentation des factures correspondantes.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P120	P120O001	P120E11	T16	(3914) 65-6568-412	46 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.